



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

www.beaulieu-sur-loire.fr

Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT TROIS OCTOBRE à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé JACQUIER, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, SIGNORET Yannis, BERTRAND Isabelle, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : COZETTE Laëtitia, CHAILLOUX Marie-Laure, DELSARTE Séverine, Jacky HECQUET, Guillaume RAGU

Mme Isabelle BERTRAND a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
15 octobre 2024	
Date d'affichage	
15 octobre 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

Objet : Vente à L'EARL SUARD de l'épaveuse communale numéro de série ABACB11/431

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'épaveuse dont le numéro de série est ABACB11/431 acquis par la collectivité il y a quelques années, peut être vendue du fait de son obsolescence et de son inutilité au quotidien par les agents du centre technique municipal de Beaulieu-sur-Loire.

Il est précisé que ce bien a été totalement amorti.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 8 000 €.

L'EARL SUARD ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

La cession du bien excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre en l'état l'épaveuse numéro de série ABACB11/431 pour un prix de cession de 8 000 euros à l'EARL SUARD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du bien et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

La secrétaire de séance,
Isabelle BERTRAND

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire,

Hervé JACQUIER